

VILLE DE GRAND –CHARMONT  
(25200)



DECISION N°30/2023  
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)

**Objet : Avenant n°2 au marché d'Extension de l'Ecole Élémentaire Daniel Jeanney – Restauration scolaire et Périscolaire – lot n°1 VRD Terrassements - Entreprise COLAS FRANCE sise ZA Aux Grands Champs – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE**

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

**Vu** la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la décision n°21/2022 en date du 21 septembre 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 26 septembre 2022 et attribuant le lot n°1 VRD Terrassements du marché de travaux concernant l'extension de l'Ecole Élémentaire Daniel Jeanney – Restauration scolaire et Périscolaire – à l'entreprise COLAS FRANCE sise ZA Aux Grands Champs – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE, pour un montant de 53 883,27 € HT (64 659,92 € TTC) ;

**Vu** la décision n°27/2023 en date du 12 juillet 2023, visée par le contrôle de légalité en date du 12 juillet 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de + 2 750,00 € HT (+ 3 300,00 € TTC) portant le marché à 56 633,27 € HT (67 959,92 € TTC) ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster les prestations du marché ;

**Considérant** les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DECIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°2 d'un montant de + 5 150,00 € HT (+ 6 180,00 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise COLAS FRANCE de 56 633,27 € HT (67 959,92 € TTC) à 61 783,27 € HT (74 139,92 € TTC), soit + 14,66 % en cumulé.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 18 septembre 2023

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER



Ville de

**Grand  
Charmont**

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230918-30\_2023-DE



**Opération : Extension Ecole Elémentaire D. Jeanney  
Restauration scolaire et Périscolaire**

**Lot N° 1 : VRD TERRASSEMENTS  
Avenant N° 02**

1 – Marché N° 2002-003-01

Entre :

**Ville de GRAND CHARMONT**  
Monsieur MUNNIER, Maire  
21 Rue Pierre Curie  
25200 GRAND CHARMONT

Et

**COLAS France établissement dous**  
ZA aux grands champs  
25410 DANNEMARIE SUR CRETE

2 – Objet de l'avenant

⇒ Réalisation d'une tranchée drainante en périphérie de bâtiment, dimension 50X50 y compris terrassement, évacuation des déblais, pose d'une drain et remblai en gravelline

### 3 – Incidences financières

⇒ Tranchée drainante : + 5150 euros HT selon devis joint

L'avenant n°1 s'élève à + 5150 euros HT

### 4 – Conclusion de l'avenant

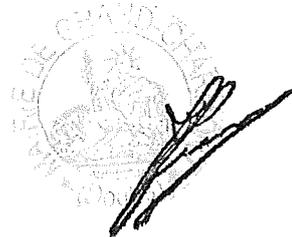
Le marché de l'entreprise COLAS est de ce fait porté de 56633,27 € HT à 61783,27 € HT (+9.1%)

Montant de base : 53 883,29 € HT  
Avenant N°1 : 2 950,00 €  
Avenant N°2 : 5 150,00 € (+14,6%)

Cachet et signature du Titulaire,  
Le 05/09/2023

Le Maître d'ouvrage,  
Le Maire,  
Le 18/09/2023

**COLAS FRANCE**  
Etablissement d'Etupes  
Avenue OEHMICHEN - 25460 ETUPES  
Tél. : 03.81.96.08.50  
Siret : 329 338 883 01458





WE OPEN THE WAY

Secteur de Besançon  
5 Zone Artisanale Aux Grands Champs  
25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE  
Tél : 0381481515  
SIRET : 32933888303934

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230918-30\_2023-DE

Berger  
Levisuit

COMMUNE DE GRAND-CHARMONT  
21 RUE PIERRE CURIE  
25200 GRAND-CHARMONT

Nos réf : Devis n° 358926 | Opportunité n° 20379 / 358926  
Dossier suivi par : Xavier PION

DANNEMARIE-SUR-CRETE, le mardi 18 juillet 2023

GRAND CHARMONT - Extension de l'école D. JEANNEY - Travaux complémentaires tranchée drainante

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	Indemnité intervention	FF	1,000	300,00	300,00
2	Réalisation d'une tranchée drainante en périphérie de bâtiment, dimension 50x50 cm, compris terrassement, évacuation des déblais, pose d'un drain et remblaiement en gravelline	ML	65,000	70,00	4 550,00
3	Raccordement dans puit perdus	U	2,000	150,00	300,00
				Sous-total HT (EUR)	5 150,00
<p>Conditions particulières :</p> <p>La présente offre est valable 15 jours.</p> <p>Elle a été établie sans pouvoir tenir compte de l'ensemble des conséquences, notamment économiques, résultant de la survenance soudaine de la crise géopolitique que nous traversons et du « choc énergétique » en cours, dont l'évolution est imprévisible.</p> <p>Nos prix sont fixés au regard de la connaissance que nous avons à ce jour de la disponibilité et du cours des différentes énergies et des matières premières nécessaires à l'exécution du marché et à la fabrication des matériaux devant être mis en œuvre.</p> <p>Nos coûts sont donc exposés à une très forte volatilité et nous avons des incertitudes quant à la disponibilité prochaine des différents approvisionnements.</p> <p>Des adaptations en cours d'exécution pourront s'avérer nécessaires.</p>					

Montant total HT (EUR)	5 150,00
TVA 20,0%	1 030,00
Montant total TTC (EUR)	6 180,00

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Fait à DANNEMARIE-SUR-CRETE, le mardi 18 juillet 2023

Le Directeur d'Agence  
Franck OLSZAK

COLAS FRANCE  
Etablissement d'Etupes  
Avenue OEHMICHEN - 25460 ETUPES  
Tél. : 03 81 96 08 50  
Siret : 329 338 883 01458

Date et signature du client  
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,  
BON pour ACCORD"

" lu et Approuvé,  
Bon pour Accord "  
le 18 / 09 / 2023

